



CHARTRE D'ETHIQUE

Préambule :

Conscient des responsabilités de la profession de consultant et soucieux du respect de valeurs auxquelles la société est attachée, ITEMS International a souhaité se doter d'une charte éthique. La charte éthique est publique et a valeur d'engagement d'ITEMS devant ses clients ITEMS International.

Cette Charte complète les principes de la profession énoncés par le SYNTEC Conseil en Management dans sa charte de Mai 2003.

Nos métier et contexte :

ITEMS International accompagne les entreprises sur des thématiques ayant trait aux Technologies de l'Information et de la Communication et à l'Energie.

Nos valeurs :

Elles garantissent les bases de la relation entre ITEMS et ses clients, ses employés, sous-traitants ou fournisseurs :

- Le respect fondamental des personnes et de leurs droits fondamentaux qu'ils soient dans une relation hiérarchique ou dans une relation contractuelle de quelque ordre que ce soit. L'entreprise est tenue à cette valeur de respect tout comme ses employés vis-à-vis des clients ou fournisseurs,
- La recherche de la qualité professionnelle de la relation avec nos clients : respect de ses contraintes, respect des exigences en conformité avec le contrat ...
- le respect des organisations pour lesquelles ITEMS intervient avec sa culture, ses valeurs, et ses objectifs,
- L'épanouissement du personnel dans l'entreprise : dans ses missions, ITEMS International s'attache, autant que possible, à engager le personnel de l'organisation cliente à une évolution positive pour chacun,
- La responsabilité citoyenne. Le consultant est responsable. Il prend en compte le respect de son environnement, que ce soit dans son mode de travail, et dans les moyens qu'il utilise,
- L'indépendance par rapport à toute forme de pression externe cherchant à faire valoir ses propres intérêts et pouvant influencer sur nos recommandations,
- La transmission de ces valeurs aux nouveaux employés.

Nos principes :

Ces principes constituent des règles applicables par tous les consultants d'ITEMS :

- La confidentialité sur les informations qui nous sont communiqués dans un cadre strictement professionnel,
- La confiance : c'est pour nous la base de relations saines entre le client et le prestataire,
- L'écoute de nos clients,
- La transparence relative aux obligations d'information du client pour des informations qui le concernent et qui ne sont pas couvertes par la contrainte de confidentialité,



- La déclaration interne des risques de conflit d'intérêt liés à une intervention effective ou envisagée sur une mission,
- Le respect des données à caractère privé.

Applications :

ITEMS International prévoit pour chaque collaborateur, la mise en œuvre de la Charte :

- une sensibilisation spécifique lors de son entrée au sein de ITEMS International,
- la signature de la charte qui engage le collaborateur à en respecter ses principes tout au long de ses missions pour ITEMS International.

Tout représentant de ITEMS International peut fournir au client ou à un futur client la présente charte. Tout client pourra demander des informations relatives à son application.

Paris, le 20 janvier 2009

